RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	Maison Gourmet - Lemon Tart - 0mg de nicotine - 50ml
Type de produit	Mélange
Code produit	G_G_TCM_0
UFI	9QH1-J0VT-8002-XPX3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Liquide aromatisé pour recharge des cigarettes électroniques
Utilisations déconseillées	Toute utilisation autre que celle indiquée ; ne pas ingérer

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VAP'POTES - MAOUSSE LAB

La Manufacture

59260 Hellemmes

France

Contact : Loïc Vanhille

Téléphone : 0674115481

commande@maousse-lab.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59
- Urgence fournisseur : 0674115481

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

- Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement **Néant** Pictogrammes : néant

Mentions de danger	Aucune
Conseils de prudence	Aucun

Phrases EUH

EUH208	Contient citral, 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

PBT	Non applicable
vPvB	Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable (mélange).

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur (CAS / CE)	%	Classification CLP
Propane-1,2-diol	57-55-6 200-338-0	16.00	—
Glycerol	56-81-5 200-289-5	60.00	—
éthanol, alcool éthylique	64-17-5 200-578-6	2.63	H225
vanillin	121-33-5 204-465-2	0.37	H319
2-ethyl-3-hydroxy-4-pyrone	4940-11-8 225-582-5	0.25	H302
citral	5392-40-5 226-394-6	0.14	H315, H317 SCL : Skin Irrit. 2 dès 5 %
4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one	3658-77-3 222-908-8	0.07	H302, H314, H317, H318 SCL : Skin Sens. 1A dès 0.1 %
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5 227-813-5	0.06	H226, H304, H315, H317, H410
linalol	78-70-6 201-134-4	0.06	H315, H317, H319
pin-2(10)-ene	127-91-3 204-872-5	0.06	H226, H304, H315, H317, H400, H410
Autres composants (non classés / sous les seuils d'indication)	—	20.37	—

Composants sous les seuils d'indication (0,1 % ; 0,01 % si classés ; seuil d'élicitation SCL/10 pour les sensibilisants) non listés. La ligne « Autres composants » complète le total à 100 % (fraction d'arôme non détaillée ou traces).

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après contact avec la peau	En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Changer les vêtements contaminés. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer immédiatement et soigneusement avec un bain oculaire ou de l'eau. Continuer plusieurs minutes. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin / centre antipoison.
En cas d'inhalation	Transporter à l'air frais et maintenir au repos. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - Après contact avec la peau	Réactions allergiques possibles (voir rubrique 2).
Symptômes et effets - Autres voies	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique. Aucune information complémentaire disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	ABC-poudre ; brouillard d'eau ; dioxyde de carbone (CO_2) ; mousse
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau puissant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumées irritantes possibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie en fonction de l'environnement.
- Porter un appareil respiratoire isolant autonome et une combinaison de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Porter des gants de protection. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes	Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans les égouts, les eaux de surface et le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de nettoyage	Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, terre de diatomées, liants universels). Ventiler la zone affectée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir rubrique 13
- Équipement de protection individuelle : voir rubrique 8
- Manipulation sûre : voir rubrique 7

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine, bien fermé, au frais, à l'abri de la lumière et hors de portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Uniquement e-liquide pour cigarette électronique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Pas de données disponibles. Respecter les VLEP nationales des composants le cas échéant.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Ventilation générale suffisante ; aspiration locale si formation d'aérosols.
Mesures de protection individuelle	Porter des gants de protection (nitrile). Lunettes de sécurité en cas de risque d'éclaboussures.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	Aucune donnée disponible
Odeur	Caractéristique (arômes)
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Voir classification rubrique 2
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	Miscible / partiellement miscible (PG/VG)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Non applicable (liquide)

9.2. Autres informations

- Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactivité dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales. Réaction possible avec les oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur excessive, lumière directe prolongée, sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts, acides forts, bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'a pas fait l'objet d'essais toxicologiques complets. L'évaluation repose sur le calcul CLP (règles de classification des mélanges) et les données des composants.

Classification toxicologique du mélange : non classé.

Informations sur les composants :

- Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6) — 16.00 % — non classé
- Glycerol (CAS 56-81-5) — 60.00 % — non classé
- éthanol, alcool éthylique (CAS 64-17-5) — 2.63 % — H225
- vanillin (CAS 121-33-5) — 0.37 % — H319
- 2-ethyl-3-hydroxy-4-pyrone (CAS 4940-11-8) — 0.25 % — H302
- citral (CAS 5392-40-5) — 0.14 % — H315, H317
- 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS 3658-77-3) — 0.07 % — H302, H314, H317, H318
- (R)-p-mentha-1,8-diène (CAS 5989-27-5) — 0.06 % — H226, H304, H315, H317, H410
- linalol (CAS 78-70-6) — 0.06 % — H315, H317, H319
- pin-2(10)-ene (CAS 127-91-3) — 0.06 % — H226, H304, H315, H317, H400, H410
- Autres composants (non classés / sous les seuils d'indicati… — 20.37 % — non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas de perturbateurs endocriniens identifiés dans l'état actuel des connaissances.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Données limitées pour le mélange. Voir classification environnementale en rubrique 2 le cas échéant.

12.2. Persistance et dégradabilité

PG et VG sont considérés comme facilement biodégradables. Données limitées pour les arômes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Faible pour les principaux composants (PG/VG).

12.4. Mobilité dans le sol

Miscible à l'eau : mobilité potentielle dans l'environnement aquatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classé PBT / vPvB selon les données disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information pertinente disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale applicable.

Ne pas déverser dans les égouts. Les emballages souillés doivent être traités comme le produit.

Code CED (indicatif) : 07 07 04* (autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques) — à confirmer selon le classement local.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non soumis / non applicable en l'état (vérifier si classification flammes ou autres déclenche ADR).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Selon classification rubrique 2.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transporter dans des emballages fermés, étanches, protégés du choc et de la chaleur.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) — annexe II (FDS).

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Règlement (UE) 2020/878 (modification de l'annexe II REACH).

Notification aux centres antipoison (PCN) : UFI 9QH1-J0VT-8002-XPX3.

Directive 2014/40/UE (produits du tabac) — applicable aux e-liquides nicotinés mis sur le marché de l'UE.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indication des modifications

Version courante : 1 — date de révision : 16/10/2026.

- Version 1 — 16/10/2026 : Version initiale

16.2. Abréviations et acronymes

FDS : fiche de données de sécurité ; CLP : classification, étiquetage et emballage ; REACH : enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques ; UFI : Unique Formula Identifier ; PCN : Poison Centre Notification ; VLEP : valeur limite d'exposition professionnelle ; PBT/vPvB : persistant, bioaccumulable et toxique / très persistant et très bioaccumulable ; PG : propylène glycol ; VG : glycérine végétale.

16.3. Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et ATP ; ECHA ; données fournisseurs des composants ; calcul de classification des mélanges.

16.4. Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges

Classification par calcul conformément à l'annexe I du CLP (méthode des seuils / additivité / ATE selon les classes concernées).

16.5. Liste des mentions H et EUH pertinentes (texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
EUH208	Contient citral, 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one. Peut produire une réaction allergique.

16.6. Conseils de prudence (rappel)

- Néant

16.7. Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit dans l'état où il est fourni. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et ne donnent pas lieu à une relation juridique contractuelle. Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les précautions nécessaires.